



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1648

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Village

objet : Requalification de la rue du professeur Perrin - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010**Délibération n° 2010-1648**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Requalification de la rue du professeur Perrin - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'identification de l'opération de requalification de la rue du professeur Perrin, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La rue du professeur Perrin est une voie du centre village, bordée d'un bâti ancien de constructions linéaires disposées le long de la voie avec accès direct sur la rue. Cette voie est très utilisée pour le transit entre le plateau nord et le Val de Saône. La circulation représente 1 300 véhicules/jour en moyenne.

En l'absence de trottoirs, la sécurité des cheminements piétons n'est pas assurée. L'accès aux propriétés riveraines est rendu difficile par le manque de visibilité dû à la configuration tortueuse de la voie.

La volonté de la commune est de donner la priorité aux piétons pour qu'ils puissent accéder aux équipements publics en toute sécurité, de sécuriser la circulation générale en centre village et d'améliorer les conditions d'accès aux propriétés riveraines.

Le projet prévoit donc :

- de sécuriser la circulation générale en modérant la vitesse par la réduction de la largeur de chaussée, la création de trois alternats, la construction de deux plateaux surélevés et la pose de coussins lyonnais,
- de créer un trottoir continu de 1,50 mètre de largeur sur une longueur de 350 mètres.

Le projet ne nécessite aucune acquisition foncière.

Les travaux seront réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau. Ils sont programmés au cours du dernier quadrimestre 2010 pour une durée de trois mois.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 350 000 € environ, notamment par la mise en conformité de traversées piétonnes, la mise en conformité de 350 mètres de cheminement piétons.

Le montant des travaux s'élève à 450 000 € et il est donc proposé au Conseil d'individualiser, pour ce montant, l'autorisation de programme C1-Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue du Professeur Perrin à Sathonay Village.

2° - Décide de l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2174 pour un montant total de 450 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2010 répartis en crédits de paiement à raison de 300 000 € en 2010 et 150 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.